Place de la Bourse, 31, **SUSSE FRÈRES** Rue de la Bourse, 2.

BREVETÉS DE L'EMPEREUR & L'IMPÉRATRICE & DU ROI DES PAYS-BAS

TABLEAUX,

DESSINS,

STATUETTES,

EN PLÂTRE ET BRONZE.

GRAVURES,

ENCADREMENTS,

RESTAURATION,

MANNEQUINS & MAQUETTES

VENTE & LOCATION DE TABLEAUX & DESSINS

SALONS au PREMIER.



Expédition pour la France et l'Etranger.

LIVRES,

DE MESSE ET DE MARIAGE,

ETRENNES,

JOUETS D'ENFANS,

BRONZES D'ART.

MAROQUINERIE,

IMPRESSIONS,

EN TOUS GENRES.

FABRIQUE DE REGISTRES A DOS ÉLASTIQUES.

82553

Commission

Chargée d'examiner la loi portant réduction des droits d'enregistrement en faveur des actes relatifs au dessèchement et à la mise en valeur des étangs dans la Dombes.

Réunion du mercredi, 4 Juillet 1866.

La Commission a nommé M. le Comte Mallet, M. le Bon de Ladoucette, Secrétaire et rapporteur

Bon de Ladoucette

Mallet

Réunion du vendredi 6 Juillet 1866

La Commission entend et approuve le rapport.

Bon de Ladoucette

Mallet

Session de 1867

2e Commission.

Chargée d'examiner une loi relative à un échange de terrains entre l'état et la Ville de Saverne (Bas-Rhin.)

La Commission a nommé pour son Président M. le Général Marquis de Laplace, pour son Secrétaire le Gal Gaudin et pour son rapporteur le Gal de Lahitte.

Le Secrétaire
Gal Gaudin

Le Président
Laplace

Réunion du Mercredi 20 mars.

La Commission entend et approuve le rapport qui conclue à l'adoption de la loi

Le Secrétaire
Gal Gaudin

Le Président
Laplace

1ère Commission

Chargée d'examiner la loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1863

Réunion du mardi 26 mars

La commission nommée pour l'examen de la loi ci-dessus relatée s'est réunie dans le 1er Bureau M. Tourangin qui a pris la présidence comme Doyen d'âge a été élu dans cette fonction. M. Le Roy de St Arnaud a été nommé secrétaire & M. le Cte de Cazabianca rapporteur — —

La commission se sépare sans ajournement fixe — rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée —

Vte Tourangin

Président

Secrétaire

Le Roy de St Arnaud

Réunion du Vendredi 26 avril

à 1 heure de relevée —

La commission réunie entend le projet de rapport présenté par M. le Cte de Cazabianca. Le rapport est adopté / Il sera lu à l'une des prochaines séances —. rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Président —

Vte Tourangin

Le Secrétaire

A. Le Roy de St Arnaud

2e Commission.

Chargée d'examiner deux lois relatives à des modifications a apporter dans l'affectation des produits d'un emprunt et d'une imposition précédemment autorisés.

Réunion du Vendredi 3 Mai

La Commission nommée pour la loi ci-dessus a nommé Président Mr le Gal Bon de Charron, Secrétaire Mr le Bon de Ladoucette, rapporteur Mr le Gal Mis de Laplace.

Bon de Ladoucette — Gal Bon de Charron

Réunion du mardi 7 Mai.

La Commission entend et approuve le rapport.

Bon de Ladoucette — Gal Bon de Charron

1ère Commission.

Chargée d'examiner une loi relative à un échange de terrains entre l'Etat et le sieur Parmentier.

Réunion du Vendredi 17 Mai 1867

La commission relative à un échange de terrains entre l'Etat et le Sr Parmentier nomme pour Président Mr le Gal Cte de La Rue

Secrétaire Mr le Cte de Flamarens et pour rapporteur Mr Gaultier de St Germain.

La commission demeure à être convoquée 1/2 heure avant la prochaine séance générale

Le Président

Le Secrétaire

Réunion du Mardi 21 Mai 1867

M. Goulhot de St Germain rapporteur nommé en la séance précédente fait le rapport sur le projet de loi relatif à un échange de terrain entre l'Etat et le Sr Parmentier, il conclut à ce que le Senat ne renvoie pas le projet à une autre session, mais déclare qu'il n'y a lieu de s'opposer à sa promulgation.

Le Président

Le Secrétaire

Cte Pelleman

Commission

Chargée d'examiner quatre lois relatives à une délimitation de Communes, à la création d'une nouvelle commune, à une nouvelle affectation de fonds et à la modification du taux de l'intérêt d'un emprunt antérieurement approuvé.

Réunion du vendredi 24 Mai 1867

présente à la séance :

M. le Gal Vte de la Hitte Président

M. de Montgue secrétaire

M. de Montgue rapporteur –

La Commission s'ajourne à la première séance générale – une demie-heure avant la séance

Le Président

Le Secrétaire

Gal de La Hitte

Réunion du 31 mai

La commission approuve le rapport de M. de Montgué sur les 4 Lois.

Le Président :

Le Secrétaire

Gd Platite

Commission

Chargée d'examiner la loi relative à la naturalisation.

Réunion du Mardi 4 Juin 1867

La séance est ouverte à 1h 1/2 sous la présidence de M. le Cte de Casabianca doyen d'âge.

M. le Comte de Casabianca est est ensuite nommé Président.

M. Godelle est élu Secrétaire.

La commission après avoir examiné les projet de loi soumis à ses délibérations, procède à l'élection de son rapporteur.

M. le Cte de Casabianca est nommé à l'unanimité.

~~[illegible]~~

~~[illegible]~~

La commission s'ajourne pour entendre la lecture du Rapport. ~~[illegible]~~

Le Secrétaire.

Camille Godelle

Le Président

Cte de Casabianca

Réunion du Mardi 18 Juin 1867.

La séance est ouverte ~~[illegible]~~ à 1 heure sous la présidence de M. le Cte de Casabianca.

M. le Compte de Casabianca donne lecture à la commission de son rapport sur la loi relative à la naturalisation.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 2 h.

Le Secrétaire. Le Président

Camille Godelle Cte de Casabianca

&

Commission

Chargée d'examiner la loi relative aux Sociétés.

Réunion du Mardi 25 Juin 1867

La commission s'est constituée en nommant Mr le 1er Vice-~~Président~~ Président Boudet, Mr Quentin Bauchard Secrétaire et Mr Hubert Delisle Rapporteur.

Le Secrétaire Le Président

Quentin Bauchard P. Boudet

Réunion du Samedi 6 Juillet 1867.

La commission s'est réunie et a procédé à l'examen des diverses dispositions de la loi. Elle s'est ensuite ajournée ~~au Samedi~~, 13, à trois heures.

Le Président Le Secrétaire

P. Boudet Quentin Bauchard

Réunion du Lundi 15 Juillet 1867

La Commission s'est réunie à 8 heures et, après avoir entendu le rapport présenté par Mr. Hubert Delisle, elle s'est ajournée à demain à 1 heure.

Le Président
P. Boudet

Le Secrétaire
Quentin Bauchart

Réunion du mardi 16 Juillet 1867.

La Commission s'est réunie à une heure et, après discussion, elle a adopté les conclusions du rapport.

Le Secrétaire
Quentin Bauchart

Le Président
P. Boudet

Réunion du mercredi 6 Mai 1868

2e Commission

Chargée d'examiner un projet de loi relatif à un échange de terrains entre l'Etat et le Sieur Thuillier.

Réunion du Mercredi 6 Mai 1868

La Commission nomme Pr son Président Mr le Général Vinoy.

Secrétaire Mr le Cte de Flamarens et Pr Rapporteur Mr de St Germain

La commiss. demande à être convoquée demi-heure avant le 1er Séance générale après le vote de la loi sur le Sénat

Le Président
G. Vinoy

Le Secrétaire
Clos Flamarens

Réunion du Mardi 12 Mai 1868.

La Commission chargée d'examiner le projet de la loi relative à un échange de terrains entre l'Etat et Mr Thuillier, entend le Tableau du rapport de Mr Carlhes de St Germain, et elle en adopte les conclusions.

Le Président
G. Vinoy

Le Secrétaire
Clos Flamarens

2e Commission

Chargée d'examiner un projet de loi relatif à un échange d'immeubles entre l'Etat et les époux Le Beux.

Réunion du vendredi 15 Mai 1868

La Commission s'est constituée en nommant président le Gal Cte de La Rue — Secrétaire, Mr le Mis de Giscourt, et rapporteur, Mr le Général Mis de Laplace —

Le Secrétaire, Mis de Giscourt

Le Président Gal de La Rue

Réunion du mardi 19 Mai 1868

La 2e Commission ayant entendu le rapport de Mr le Gal Mis de Laplace, adopte les conclusions qui tendent à approuver l'échange d'une parcelle de terrain, entre l'Etat et les époux Le Beux —

Le Secrétaire Mis de Giscourt

Le Président Gal de La Rue

2e Commission

Chargée d'examiner le projet de loi relatif à la concession de l'exploitation de l'Etablissement thermal Civil de Bourbonne-les-Bains (haute-Marne)

Réunion du Vendredi 29 Mai 1868

La 2e Commission s'est constituée et a nommé pour son Président : L'amiral Trehouart pour son secrétaire, Mr de Maupas pour son rapporteur : Mr de Montgue elle s'ajourne pour la lecture du rapport à la première séance générale qui suivra la pentecôte, une demie-heure avant la séance générale.

Le Président,

Le Secrétaire

Le Président

Vice-amal Trehouart

Réunion du mardi 9 Juin 1868

La commission n'étant pas en nombre n'a pu délibérer, la réunion est remise au Vendredi 12 Juin, une demie-heure avant la séance générale

Le rapporteur

Le Président

Réunion du Vendredi 12 Juin 1868

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement thermal de Bourbonne les Bains, s'est réunie sous la présidence de M. le Vte Amand Tréhouart et a entendu le rapport de M. de Montgis auquel elle a donné son approbation.

Le Président

Le Secrétaire

L. de Montgis

Vte Amal Tréhouart

2e Commission.

Chargée d'examiner la loi relative à l'émission, par la Compagnie du Canal maritime de Suez, de titres remboursables avec lots par la voie du sort

Réunion du mardi 23 juin 1868

La Commission réunie à une heure et demie nomme

Pour Président M. le Comte Mallet

Pour Secrétaire M. Michel Chevalier

Pour rapporteur M. ~~[illegible]~~ Le Verrier

Le Président

Cte Mallet

Le Secrétaire

Michel Chevalier

Réunion du mardi 30 Juin

La ~~Commission~~ s'est réunie à midi trois quarts. Elle a entendu la lecture du rapport de M. Le Verrier et l'a approuvé

Le Président

Cte Mallet

Le Secrétaire

Michel Chevalier

3e Commission.

Chargée d'examiner deux projets de lois relatifs: 1°. à la cession par l'Etat au sieur Antonioz, de parcelles de la forêt domaniale de Bellevaux (Savoie) 2°. à un échange de terrains entre l'Etat et le sieur Lechauff.

Séance du mardi 14 Juillet 1868

Le 3e commission chargée d'examiner deux projets de lois relatifs 1°. à la cession par l'Etat au sieur Antonioz de parcelles de la forêt domaniale de Bellevaux (Savoie) 2 à un échange de terrains entre l'Etat et le sieur Lechauff. désigne pour son Président Mr Blondel pour son secrétaire le Ste Clarq et pour son rapporteur Mr de Mentque

Le Secrétaire
Ste Clarq

Le Président
Léon Blondel

Réunion du vendredi 17 Juillet

La Commission entend le rapport de Mr de Mentque sur ces deux projets de loi et l'approuve

P. Le Secrétaire
Jn Delhabanne

Le Président
Léon Blondel

Commission du Danube

28 Juillet 3h 1/2 du soir

Président Mr. le Gl. Delarue

Secrétaire — Mr. Le Verrier

Rapporteur — Mr. Brenier.

4h 1/2 On a entendu le même jour et adopté le Rapport de Mr. Brenier dans la seconde partie de la séance

Le Secrétaire

Le Verrier

Le Président

Gal. de la Rue

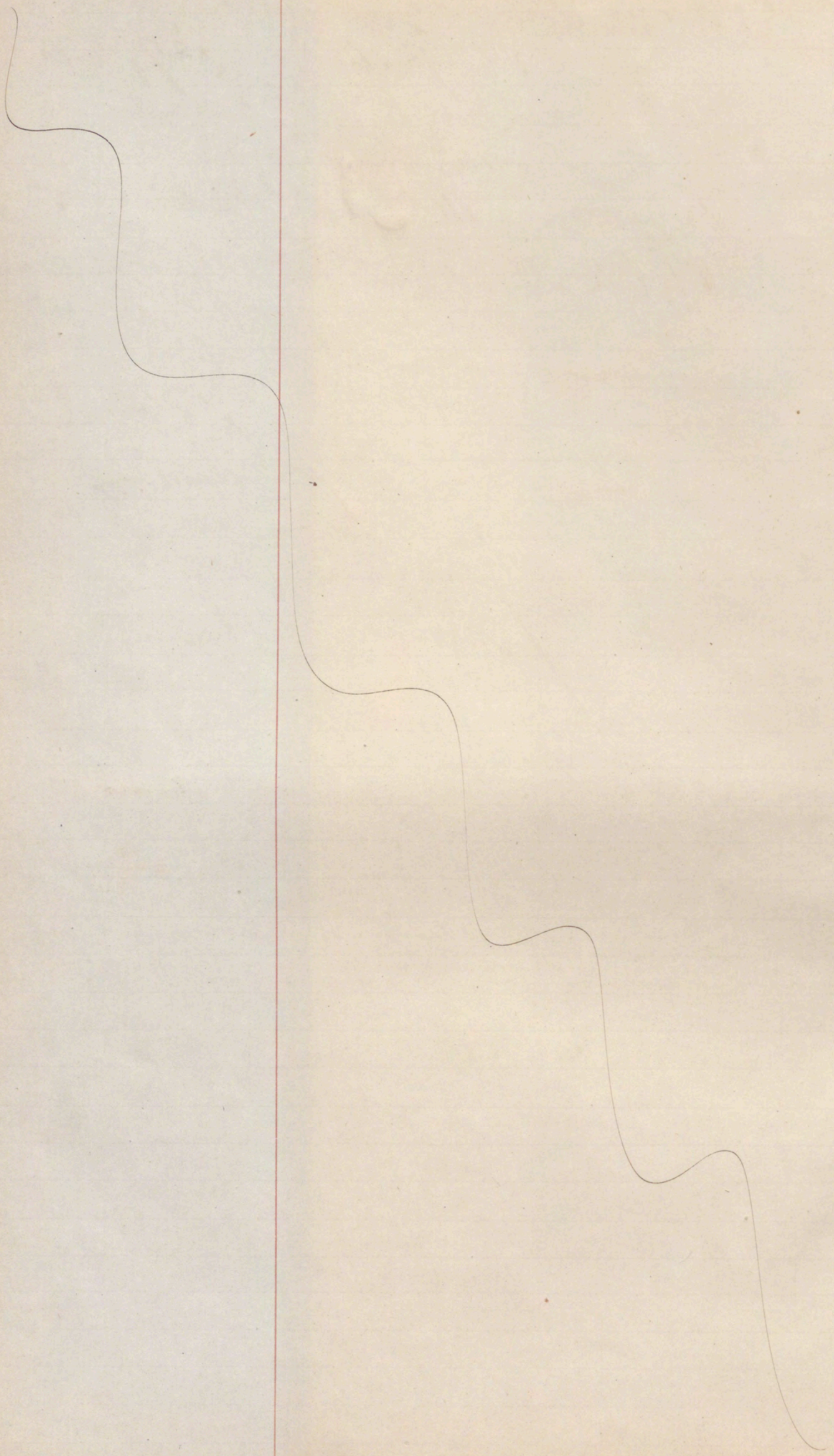

Commission

chargée d'examiner la Loi sur le transport des marchandises dangereuses par eau et par voies de terre autres que les chemins de fer.

Réunion du Vendredi 8 Avril 1870

Président Mr le général de la rue
Secrétaire Mr Hubert Delisle
Rapporteur Mr J. Hubert Delisle
Le jour de la réunion sera ultérieurement indiqué

Président
Gal de la Rue

J. Hubert Delisle

Réunion du Vendredi 27 Mai

Le rapporteur donne connaissance de son rapport qui est adopté avec une modification dont le détail se révélera à la séance mais son adoption est pour lui définitive

Le Président
Gal de la Rue

Le Secrétaire
J. Hubert Delisle

Commission

chargée d'examiner une proposition de Loi ayant pour objet d'enlever aux préfets la présidence des conseils de préfecture.

Réunion du mardi 7 Juin

La commission nomme M. Boudet Président et M. de St Paul Secrétaire.

P. Boudet G. de Vaulx

Réunion du mercredi 8 Juin 1870

La commission après discussion décide qu'elle entendra M. le Ministre de l'Intérieur et charge son Président de s'entendre avec lui pour fixer le jour et l'heure

G. de Vaulx P. Boudet

Réunion du vendredi, 10 Juin

La commission après avoir entendu M. le Ministre de l'Intérieur s'ajourne à Jeudi prochain.

G. de Vaulx P. Boudet

Réunion du jeudi 16 Juin 1870

La commission a nommé M. Boudet pour son rapporteur

Le Président
P. Boudet

Le secrétaire

Réunion du mardi 28 Juin 1870

La commission a entendu et approuvé le rapport qui lui a été soumis par son rapporteur M. le Président Boudet

Le Président
P. Boudet

Le secrétaire
[illegible]

Le Président
~~Cte de Carabianca~~

Commission

chargée d'examiner la proposition de loi de M. Bouwilliers et de plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi relative à la retraite des magistrats.

La commission réunie ce jourd'hui jeudi 7 juillet

étaient présents M. M. le Cte de Casa Bianca — doyen d'âge & président — Baroche — Suin — de Sacy & Rouland, secrétaire provisoire.

Elle a procédé à sa constitution définitive M. le Cte de Casa Bianca a été nommé Président par 4 voix sur 5.

& M. Rouland, nommé secrétaire, par la même majorité.

La commission s'est ajournée à lundi prochain 11 de ce mois./.

Rouland
1re

C. de Casabianca

Réunion du lundi 11 juillet.

aujourd'hui lundi 11 juillet 1870 — la commission s'est réunie — étaient présents M. M. le Cte Casa Bianca président, Baroche, Suin, de Sacy & Rouland, secrétaire.

Chaque membre rend compte de l'opinion du bureau qui l'a nommé. —

après avoir entendu chaque membre, dans son exposé, la parole est donnée à M. Baroche,

Il déclare qu'il est formellement opposé à la proposition de loi modificative du décret de 1852. — Il n'a point participé à ce décret, mais il a été très heureux de sa promulgation car il le considère comme très utile à la magistrature à laquelle il est profondément dévoué — aussi dans

son opinion, la modification de ce décret serait un malheur pour la magistrature française. avant 1852, on cherchait déjà un moyen de remédier aux abus graves & nombreux qui résultaient d'un âge trop avancé. Les magistrats sont des hommes & paient tribut aux infirmités humaines, & beaucoup continuaient leurs fonctions sans pouvoir les remplir. La loi de 1824 était impuissante, & on n'a jamais pu, avec elle, prononcer que la retraite forcée ~~d'un seul magistrat~~, de 20 magistrats sur 37 poursuites, dans la période de 1824 à 1862. —

— le décret de 1852 a-t-il atteint un but utile & louable? oui — il a pris pour base une présomption très raisonnable, celle de l'affaiblissement des facultés physiques & intellectuelles débutant à l'âge de 70 ans. — il y a des exceptions, même nombreuses, mais enfin, ce sont des exceptions, & le principe du décret n'en reste pas moins conforme à la généralité des choses humaines. — le personnel de la magistrature est de 1660 magistrats, pour les tribunaux de 1re instance, — dans les tribunaux de 3 juges, l'incapacité d'un seul est un fait considérable, un trouble énorme, surtout si l'incapable est le président du tribunal — Dans les cours, il y a préjudice moindre peut-être, à cause du plus grand nombre de magistrats mais il n'en ressort pas moins un préjudice pour la considération de la magistrature & pour les garanties du public. —

— La limite d'âge n'est pas coupable des troubles profonds qu'on lui impute dans la magistrature. Elle ne l'a point bouleversée, comme on le prétend. — de 1863 à 1867 — il y eut 261 magistrats des cours impériales mis à la retraite ~~par limite d'âge~~ v. toutes espèces de causes, y compris la limite d'âge — de 1843 à 1847 — il y eut 118 magistrats retraités ~~pour~~ aussi pour toute espèce de causes. — La commission instituée par M. Delangle a décidé qu'on ne devait pas abroger le décret de 1852 — mais à la majorité de 4 contre 3, elle proposa l'unité de la limite d'âge à 75 ans, pour tous les magistrats. — cette proposition, apportée au conseil des ministres par M. Delangle, fut rejetée sous la présidence de l'Empereur. — M. Baroche termine en déclarant qu'il n'a jamais pu voir dans le décret de 1852 autre chose qu'une excellente mesure, sujette à quelques inconvénients comme toutes les institutions, — mais où, assurément, le bien domine le mal, & de beaucoup. —

au reste, il y a à se préoccuper de la question d'opportunité — on demande de tous les côtés des réductions sur le nombre des cours & des tribunaux. Il faudra peut-être y arriver, dans

une certaine mesure. mais, quoiqu'il arrive, il faut aussi tenir compte de la réforme des lois de procédure & de compétence qui peuvent diminuer les occupations, & par voie de conséquence, le nombre des tribunaux. — Et, alors, faut-il aujourd'hui arrêter le mouvement & les avancements de la magistrature? Tout cela devrait marcher au front & faire l'objet de sérieuses études d'ensemble —

M. Baroche ajoute que la magistrature ne demande pas l'abrogation ou la modification du décret, — il n'a point excité la fièvre d'ambition dans la magistrature française, ou, du moins, ce sentiment, assez naturel d'ailleurs, n'a point augmenté sous l'influence de ce décret. —

= plusieurs membres font observer qu'il conviendra d'entendre M. le garde des sceaux qui s'est déjà expliqué au sein de la commission statuant sur la prise en considération —

M. Suin — ~~fait~~ rappelle que M. le garde des sceaux n'est pas éloigné d'admettre la même limite d'âge pour les premiers présidents & présidents de chambre des cours impériales & pour les membres de la cour de cassation. — & sur la remarque de M. de Sacy que le garde des sceaux supposait que le projet de loi n'aboutirait pas cette année — M. Suin répond qu'il croit, en effet, se rappeler qu'il en a été ainsi dans la commission statuant sur la prise en considération — M. Suin rappelle aussi que, suivant les notes gardées par M. de Royer membre de la commission de 1862, le vote favorable à l'unité de la moyenne d'âge a été pris à la majorité de 5 contre 2. —

M. Suin — combat l'opinion de M. Baroche sur le principe même du décret, c. à. d. sur la limite de 70 ans d'âge. — dans la province où l'opinant a très longtemps exercé la profession du barreau, il a toujours trouvé les magistrats de 70 ans, pleins de force encore & d'activité — la vie en province est plus calme & plus douce qu'à Paris, & elle s'use moins vite — il cite des exemples —

M. Roulaud

M. Baroche — persiste à croire qu'à 70 ans, la nature humaine, en général, a donné la juste mesure des forces intellectuelles & physiques nécessaires au bon exercice de la Magistrature. — quelles que soient, d'ailleurs, les exceptions que l'on pourrait invoquer — si vous faites la loi de 1824 plus sévère, prenez garde de faire en même temps une brèche, une atteinte au principe de l'inamovibilité. Vous traiterez le Magistrat en prévenu, en coupable — alors il se retirera sous une vraie contrainte morale. La limite d'âge frappe tout le monde & n'offense personne, puisqu'elle est la règle universelle. —

— Le décret de 1852, en renouvelant la magistrature peut être un peu vite que la mort ne le ferait, ne fait pas une chose mauvaise, &, encore une fois, la magistrature française ne s'en plaint pas — Partout il y a des limites d'âge, parceque cela est une loi naturelle.

M. de Sacy — dit que ce qui divise la commission est tout simplement de savoir si la vraie limite pour la retraite est 75 ans & non pas 70. or, suivant ce qu'il a vu, dans sa carrière, au milieu des hommes de lettres, des écrivains, des membres de l'académie française, des membres de l'université ce n'est guère qu'à 75 ans qu'il a remarqué les influences de l'âge venant diminuer de hautes facultés. Il est donc d'avis de la limite de 75 ans qui lui paraît le plus se rapprocher de la vérité.

M. le Comte de Casa Bianca — exprime sommairement la même opinion — Il cite de notables exemples dans la cour de Cassation & dans la cour des Comptes. — ——— après quelques autres explications

La commission s'ajourne en exprimant le désir d'entendre M. le garde des sceaux, ministre de la justice, dont le jour sera demandé

Le Secrétaire Le Président.

Réunion du 12 août 1870

Commission de la loi relative
au Cours légal des billets de la Banque de France

La commission nomme président S. Ex. Monsieur Baroche
secrétaire le Cte Monier de la Sizeranne
rapporteur Mr le Cte de Germiny

J. Baroche 1er

Cte Monier de la Sizeranne 5e

La commission entend et approuve le rapport de Mr le Cte de Germiny.

J. Baroche

Cte Monier de la Sizeranne 5e

La commission réunie de nouveau le Dimanche 14 août 1870, sous la Présidence de S. E. Mr. Baroche, examine le projet de loi ayant pour objet de porter à 2,400,000f la limite des émissions de Billets de la Banque de France et de ~~notée par~~ ses succursales, fixée par l'art. 3 de la loi du 12 de ce mois, nomme Rapporteur Mr. le Cte de Germiny.

S. E. Mr le Ministre des finances

et Mr. Rouland gouverneur de la Banque sont entendus par la Commission.

Ils insistent l'un et l'autre sur l'utilité de la mesure adoptée par le Corps Législatif.

après une discussion à laquelle prennent part plusieurs des membres de la Commission, Mr le Cte de Germiny donne lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité.

J. Brazon

Le secrétaire absent.

E. a Roy

Projet de loi militaire

Réunion du Dimanche 28 août 1870
à 2 heures

La Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux forces militaires de la France pendant la guerre, composée ainsi qu'il suit :

1re. Bureau, M. Ferdinand Barrot ;
2e. — M. le Vice-Amiral de Chabannes ;
3e. — M. le Gal Cte de la Rue ;
4e. — M. le Bon Hausmann ;
5e. — M. le Gal Carrelet.

s'est constituée sous la présidence provisoire de M. le Gal Carrelet, son doyen d'âge, M. le Bon Hausmann, le plus jeune de ses membres, remplissant la fonction.

La Commission procède à la nomination de son bureau définitif.

M. le Général Carrelet est nommé Président,
M. le Bon Hausmann est nommé Secrétaire.

Chacun des membres de la Commission rend compte des opinions diverses qui lui sont produites dans son bureau.

La discussion s'engage dans le sein de la Commission.

M. le Gal Allard, Commissaire du Gouvernement, donne les explications qui lui sont demandées.

La Commission décide que son Président pour savoir à [redacted] M. le Ministre de la Guerre, qu'elle désire que S. Ex. veuille bien le rendre dans son sein, et que S. Ex. M. le Président du Sénat sera prié de le rendre à la réunion.

Elle procède à la désignation de son rapporteur et élit en cette qualité M. le Bon Hausmann.

La Commission s'ajourne à demain 29 août à 11 h. du matin.

Le Secrétaire
Le Bon Hausmann

Le Président
Gal Carrelet

Réunion du Lundi 29 août 1870
à 11 heures du matin

La commission s'est réunie sous la Présidence de M. le Général Carrelet.

Tous les membres sont présents.

La commission est informée, par les soins de M. le Président du Sénat, que M. le ministre de la Guerre ne pourra se rendre à son désir, parce-qu'il est retenu au Conseil des Ministres.

M. le Président s'excuse lui-même pour le même motif.

Le procès verbal de la séance du 28 est lu et adopté.

La commission reprend la discussion détaillée des dispositions de la loi, et les adopte successivement sans aucune modification.

M. le Rapporteur lit le rapport qu'il a préparé en vue de ce résultat, que faisait prévoir l'examen d'ensemble auquel la commission s'était livrée dans la séance d'hier, et la discussion générale qui l'avait suivi.

La commission, après diverses modifications de rédaction proposées par quelques membres et acceptés par M. le Bon Haussmann adopte le rapport, qui sera lu au Sénat dans la séance générale de ce jour.

La commission se sépare à midi et demi

Le Secrétaire,
Le Bon Haussmann

Le Président,